

L'Association Régionale des Techniciens de
l'Assainissement Non Collectif
du bassin Adour-Garonne

HISTORIQUE des SPANC du BASSIN

- Création de ce nouveau service depuis les arrêtés de 1996
- 75 % des communes ont leur Service Public d'Assainissement Non Collectif : + de 500 SPANC communaux et intercommunaux
- Certains Conseils Généraux assurent une mission d'assistance à la mise en place des SPANC
- Chaque SPANC avec ses procédures, ses fiches techniques, ses problèmes budgétaires...

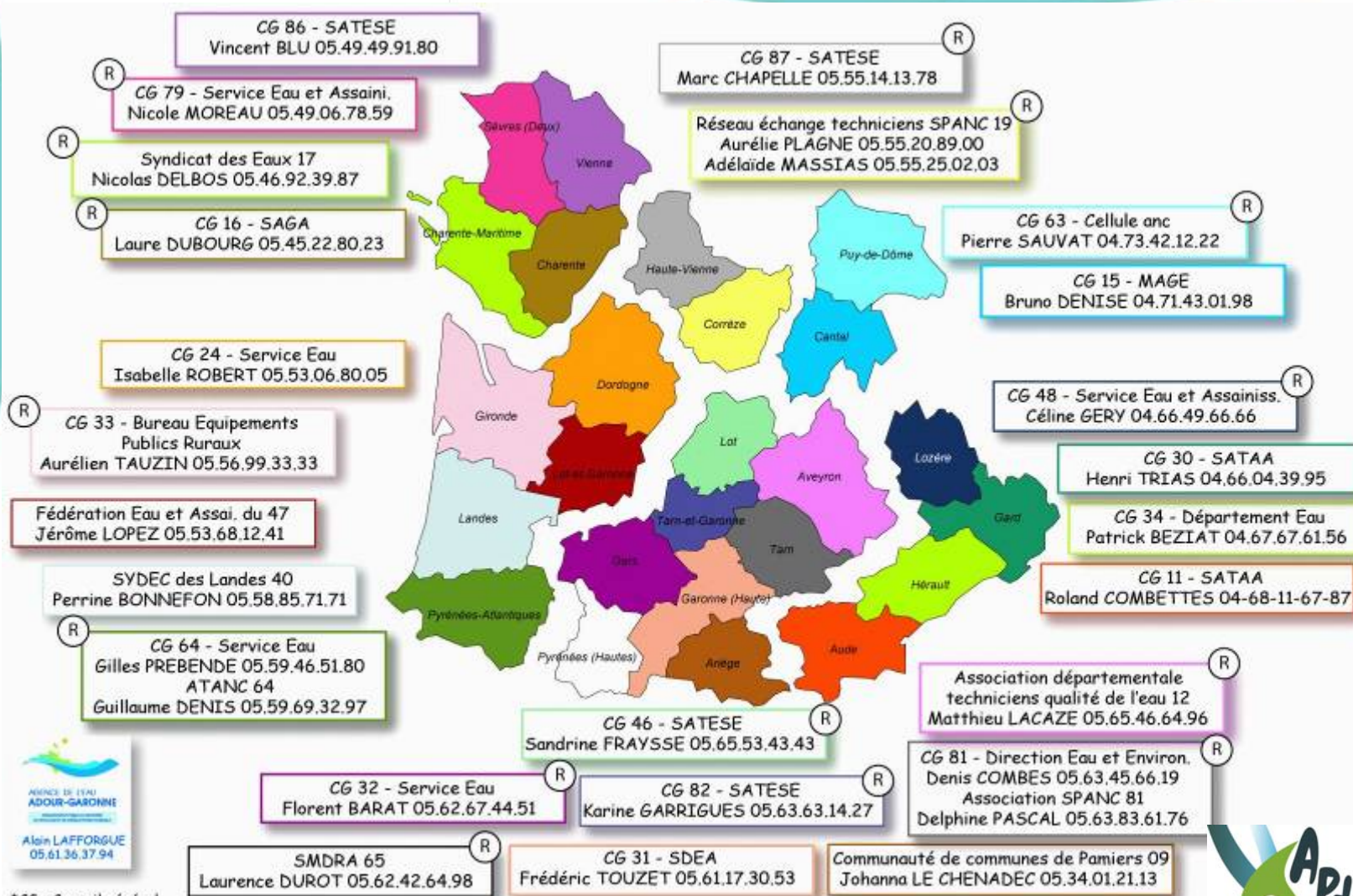
DEPUIS 2 ANS DES RENCONTRES BI-ANNUELLES ENTRE :

- Les représentants départementaux des SPANC
- Les associations de SPANC départementaux
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

DEPUIS 2 ANS DES RENCONTRES BI-ANNUELLES POUR :

- Recenser les structures fédératrices dans les départements
- Partager des expériences
- Débattre sur les performances des produits
- Mettre en commun des procédures (instruction, dérogation...)
- Débattre sur l'interprétation des textes nationaux et européens
- Se mobiliser pour faire remonter les difficultés de terrain pour influencer sur la rédaction de la législation dans une perspective environnementale

RECENSEMENT DES STRUCTURES FEDERATRICES



*CG : Conseil général

(R) Réseau de techniciens anc

Etat au 25/10/2007



- Tout technicien à titre individuel oeuvrant dans l'ANC
- Ouverte au-delà du Bassin Adour-Garonne

- Renforcer et officialiser le réseau mis en place depuis 2 ans
- Assurer une représentation sur le plan national
- Mettre en place une bibliothèque de l'ANC par la mise à disposition de documents (réglementaires, techniques, ...)
- Favoriser l'harmonisation des pratiques de terrain
- Développer les actions par la mise en place de groupes de travail
- Organiser des journées techniques : pour ses adhérents, pour les entreprises

2 niveaux de cotisation pour fin 2007 - 2008 :

- 15 € par adhérent
- 5 € si le technicien adhère déjà à une structure départementale existante (versés automatiquement par l'association départementale)

Une cotisation de 15 € pour tous les techniciens adhérent ou non à une structure départementale

- Bulletin d'adhésion disponible sur le Stand n°21 du Conseil Général du Lot
- Par courrier en envoyant votre bulletin d'inscription et votre règlement au siège social de ARTANC

QUELLES ACTIONS POUR 2007-2008 ?

- Organisation d'une journée technique
- Ouverture d'un annuaire des SPANC du bassin
- Ouverture d'une bibliothèque ANC
- Faire connaître l'association à l'échelle régionale et nationale (CSTB, CERIB, ministère, AFNOR...)